



La demande de structures d'accueil et d'hébergement dépasse très largement l'offre, tant à Bruxelles qu'en Wallonie et en Flandre.

■ Handicap

Les handicapés adultes, trop souvent laissés sur le carreau

► La moitié des personnes très dépendantes ne trouvent pas d'hébergement.

► Une situation dramatique. Des associations poursuivent l'Etat belge.

Environ 1% des citoyens belges sont des personnes handicapées adultes de grande dépendance, qui ont besoin d'aide pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne pour assurer leur survie et/ou développer un projet de vie.

Au moins 50% de ce groupe d'adultes particulièrement vulnérables (autistes, polyhandicapés, infirmes moteurs cérébraux graves, handicapés mentaux sévères...) sont pourtant privés d'un droit effectif à accéder à des solutions d'accueil et d'hébergement adaptées à leurs besoins, dénoncent inlassablement les associations belges actives dans la défense des droits fondamentaux de ces personnes et de leurs proches.

En vain jusqu'ici. Malgré les revendications adressées aux pouvoirs publics depuis de nombreuses années, il manque toujours cruellement, dans les trois Régions du pays, d'institutions d'hébergement, de centres de jour et de lieux de répit pour ces adultes lourdement handicapés.

Comme rien – ou si peu – ne bouge en la matière, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, soutenue dans sa démarche par 16 associations, a introduit mardi une réclamation collective contre la Belgique devant le Comité européen des droits

sociaux (organe quasi judiciaire du Conseil de l'Europe) pour violation de plusieurs droits fondamentaux des adultes gravement handicapés.

La Belgique s'expose à une condamnation pour violation des Articles 13 à 16, ainsi que de l'Article 30 de la Charte sociale européenne révisée, expose la Ligue belge des droits de l'homme: pour défaut d'un accès effectif à l'assistance sociale et médicale, aux services sociaux et au logement; pour violation du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie en communauté; pour défaut de protection sociale, juridique et économique et de protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Derrière ce constat d'une insuffisance notoire de solutions d'accueil et d'hébergement, se cachent des situations familiales dramatiques.

En l'absence de lieux de vie adaptés qui pourraient les accueillir, beaucoup de personnes adultes handicapées en grande dépendance sont contraintes de rester à domicile, à charge complète de la famille. De nombreux parents – souvent les mamans – n'ont pas d'autre solution que d'abandonner leur travail pour se consacrer à l'accompagnement de leur enfant adulte.

Et c'est la spirale économique infernale: perte de salaire, précarisation des familles laissées pour compte... Sans compter l'épuisement physique, nerveux et mental qui provoque des dégâts collatéraux dans la cellule familiale. Quand une présence continue à la maison est indispensable, sans relais, impossible de prendre des vacances, difficile de s'échapper pour une soirée au cinéma ou un dîner entre amis. La pression est forte sur les autres enfants

de la famille et sur le couple, qui ne résiste pas toujours.

Et dans ces familles, l'angoisse de l'"après-parents" tenaille: que se passera-t-il avec l'enfant adulte après leur décès?

Les solutions sont tellement rares que la liberté de choix est impossible: on prend la première place qui se libère, même si elle n'est pas adéquate. Certains se retrouvent, par dépit, en hôpital psychiatrique où ils subissent parfois une surmédicalisation tout à fait inappropriée.

La demande dépassant très largement l'offre, tant à Bruxelles qu'en Wallonie et en Flandre, les personnes présentant des handicaps légers à moyens trouvent plus facilement une chambre en institution que celles qui ont des besoins importants en termes d'encadrement et de soins. Les cas plus lourds sont régulièrement refusés parce qu'ils coûtent plus cher à la structure d'accueil.

Conséquence: on assiste à l'exclusion durable des structures de personnes avec un handicap lourd... Sauf si la famille participe à la charge financière via un don à l'institution. Résultat: seules les familles qui disposent de moyens substantiels trouvent finalement une place pour leur enfant adulte.

La Ligue des droits de l'homme voit là une violation flagrante de plusieurs conventions internationales protégeant le droit des personnes handicapées que l'Etat belge doit respecter. Le Comité européen des droits sociaux doit rendre sa décision dans un délai d'un an et demi.

An.H.

→ Lire aussi en "Riposte" pp.50-51

■ Politique | Décès

B. de Grunne maieur au long cours

► Le comte dirigea la commune de Wezembeek entre 1947 et 1995.

Baudouin de Grunne, qui s'est éteint vendredi à l'âge de 94 ans, était un Belge hors normes. Issu d'une famille de grands serviteurs de l'Etat, originaires de la région liégeoise, il ne fut pas en reste par rapport à ses aïeux, qui se distinguèrent aussi au service des monarques tant sous l'Ancien Régime que sous la dynastie actuelle. Mais les Hemricourt de Grunne livrèrent aussi plusieurs bourgmestres à la longévité administrative étonnante.

C'était le cas du défunt, véritable municipaliste dans l'âme. Il fut longtemps le directeur général de l'Union des villes et des communes mais entrera surtout dans l'Histoire comme l'indéboulonnable bourgmestre de Wezembeek-Oppeem de 1947 à 1995, perpétuant ainsi une tradition qui remontait pratiquement à l'installation de sa famille sur place en 1896. Il aurait certes voulu ceindre son écharpe tricolore encore une dernière fois et devenir un recordman du genre mais les négociations post-électorales le rejetèrent dans l'opposition suite à l'alliance entre l'autre liste francophone et la liste flamande DWO.

Un comble pour Baudouin de Grunne... Car s'il était considéré comme "la voix de la périphérie" au sein du PSC, il ne fut certainement jamais le maieur d'une seule communauté, s'étant toujours montré très ouvert à tous les Wezembeekois. Défenseur acharné des facilités, il ne pensait cependant pas que l'intégration de sa commune dans Bruxelles la rendrait plus heureuse. Très attaché à son pays, il le manifesta pendant la Seconde Guerre mondiale d'abord au sein du Réseau Socrate ensuite dans l'Escadron Brumagne chargé de couvrir la direction de l'Armée Secrète. Au lendemain du conflit, le comte de Grunne tout en reprenant le flambeau familial à Wezembeek travailla aussi au sein des cabinets des ministres Gutt, Coppé et Duvieusart tout en réfléchissant au renouveau politique au sein de La Relève.

Grand amateur d'arts premiers africains – notre confrère Philippe Farcy le qualifia un jour de Chirac du Brabant... – le défunt était aussi le fondateur de Delphus, l'association chère à la princesse Esmeralda qui, lancée voici vingt ans, pour protéger les dauphins s'implique de plus en plus aujourd'hui dans la delphinothérapie.

Christian Laporte

Derniers jours !

Jusqu'à 43% d'avantage



207 X Line 98 g, HDi 1.6 l FAP, 92 ch, boîte manuelle, 3 portes

Prix catalogue	17.985 €
Remise totale	-3.044 €
Prime fédérale -15%*	-1.866 €
Prime de recyclage BluEco	-2.500 €

Prix promo, primes incl. 10.575 €

Votre avantage: 41%



107 Urban, essence 1.0 l, 68 ch, boîte manuelle, 3 portes

Prix catalogue	9.740 €
Remise totale	-1.363 €
Prime fédérale -15%*	-987 €
Prime de recyclage BluEco	-1.800 €

Prix promo, primes incl. 5.590 €

Votre avantage: 43%



206+ Urban, HDi 1.4 l FAP, 68 ch, boîte manuelle, 3 portes

Prix catalogue	13.590 €
Remise totale	-1.902 €
Prime fédérale -15%*	-1.453 €
Prime de recyclage BluEco	-2.000 €

Prix promo, primes incl. 8.235 €

Votre avantage: 39%



308 Active, e-HDi 1.6 l FAP Stop & Start, 112 ch, boîte manuelle pilotée

Prix catalogue	24.300 €
Remise totale	-3.647 €
Prime fédérale -15%*	-2.723 €
Prime de recyclage BluEco	-2.500 €

Prix promo, primes incl. 15.430 €

Votre avantage: 36%

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Offres valables pour toutes commandes passées avant le 31/12/2011 et à condition que le véhicule soit immatriculé avant le 31/12/2011, jusqu'à épuisement des stocks. Tous les prix sont TVAC. Visuels non contractuels. *Prime octroyée par le gouvernement fédéral à l'achat d'un nouveau véhicule qui émet moins de 105 g CO₂/km. Valable pour les véhicules immatriculés avant le 31/12/2011.

La prime fédérale de -15% et les conditions Salon avant Salon, c'est maintenant ou jamais chez Peugeot !

